

AVIS AUX MEMBRES

No. 2026 – 028

Le 25 février 2026

Inscription des contrats à terme sur l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») souhaite informer les membres compensateurs que, sous réserve de l'achèvement du processus réglementaire et de l'état de préparation du marché, les contrats à terme sur l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire (« BCS ») seront inscrits à l'ouverture des marchés le **mercredi 8 avril 2026**, à 7 h (HE). Cette catégorie de contrats à terme sur indice sera inscrite comme suit :

- Contrats à terme sur l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire : **BCS**

La CDCC inscrira quatre échéances trimestrielles à compter de l'échéance de juin 2026. Ainsi, les symboles ci-dessous seront inscrits le 8 avril 2026, à l'ouverture du marché :

CONTRATS À TERME SUR L'INDICE FTSE CANADA DES ÉCARTS DE CRÉDIT BANCAIRE (« BCS »)		
Symbole	Symbole externe	Mois de référence du contrat
BCS	BCSM26 BCSU26 BCSZ26 BCSH27	juin 2026 septembre 2026 décembre 2026 mars 2027

Conformément à l'[Avis informationnel A25-020](#), publié par Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »), le lancement des contrats à terme sur écart de crédit vient compléter notre gamme actuelle de produits sur la courbe des taux et fournir un premier outil en son genre négocié en bourse pour gérer le risque de crédit canadien. Pour en savoir plus au sujet du produit, visitez le <https://app.m-x.ca/bcs/fr/>.

En vue du lancement, la Bourse invite les participants au marché et les principales parties prenantes à mettre leurs systèmes à l'essai. Les caractéristiques des nouveaux contrats sont énoncées ci-dessous.

Les données sur les contrats seront intégrées dans le flux de données de marché à grande vitesse (« flux HSVF ») et le flux de données du registre des ordres (« flux OBF ») au moyen des protocoles de messagerie actuels trois jours ouvrables avant la date de lancement prévue, afin de permettre aux fournisseurs d'actualiser leurs dictionnaires et leurs référentiels.

B|C|S Contrats à terme sur l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire

CARACTÉRISTIQUES

Valeur sous-jacente	Indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire
Symbole	BCS
Unité de négociation	En fonction de l'indice sous-jacent, de sorte que chaque point de base d'écart de crédit est égal à 50 \$ CA par contrat. La taille du contrat est de 5 000 \$ CA multiplié par l'indice du contrat.
Cycle d'échéance	Mars, juin, septembre et décembre <i>Chaque échéance du contrat est associée à sa propre série de l'indice.</i>
Cotation des prix	Coté sous forme d'indice du contrat égal à 100 points moins l'indice sous-jacent (exprimé en pourcentage) Par exemple, si la valeur de l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire s'établit à 87,50, l'écart de crédit est de 0,8750 % et le prix du contrat, de 99,125.
Date de règlement	Le troisième mercredi du mois d'échéance
Dernier jour de négociation	La négociation se termine à la clôture de la séance le jour ouvrable qui précède le troisième mercredi du mois d'échéance du contrat.
Prix de règlement final	100 moins la valeur de la série de l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire pertinente, le dernier jour de négociation
Unité minimale de fluctuation des prix	0,005 point d'indice du contrat = 25 \$ CA
Seuil de déclaration des positions à la Bourse	250 contrats
Limite de position	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles auprès de la Bourse, étant donné que celles-ci peuvent faire l'objet de changements périodiques. Consulter les circulaires .
Marge minimale	Les renseignements sur les marges minimales requises peuvent être obtenus auprès de la Bourse de Montréal étant donné que

par contrat	celles-ci peuvent faire l'objet de changements périodiques. Veuillez vous reporter à la page Exigences de marges pour les contrats à terme; elle se trouve sur le site Web de la Division de la réglementation.
Horaire de négociation	Séance normale : de 7 h 00** à 16 h 30 (HE). <i>Remarque : Les jours de fermeture hâtive, la séance normale se termine à 13 h 30.</i> ** $\pm$ 15 secondes
Chambre de compensation	La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »)

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service des activités d'exploitation de la CDCC ou envoyer un courriel à cdcc-ops@tmx.com.

Pascual Caraballo
Directeur, Activités commerciales
CDCC